



Val d'Amour
communauté de communes

74, Grande Rue
39380 Chamblay

contact@valdamour.com
T. 03 84 37 74 74

www.valdamour.com

Envoyé en préfecture le 31/01/2024

Reçu en préfecture le 31/01/2024

Publié le 31/01/2024

ID : 039-243900420-20240129-23_2024-DE



Extrait du registre des délibérations
du conseil de la communauté de communes
du Val d'Amour

République française
Département du Jura

Séance du 29 janvier 2024

Date de convocation

19 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, lundi 29 janvier à 18h30 le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à Chissey sur Loue au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

Objet

Redevance pour la collecte et le traitement des déchets assimilés des non-ménages N°23/2024

Nombre de membres

40

Présents

39

Représentés

0

Excusés

1

Votants

39

Présents

Mesdames Desarbres, Paillot, Sermier, Masuyer, Valot, Giancatarino, Faivre, Falcinella-Gillard, Alixant, Pate, Junod.

Messieurs Dejeux, Degay, Brochet, Timal, Poulin, Pichon, Poctier, Truchot, Rougeaux, Ramaux, Chevanne, Baton, Koehren, Magdelaine, Chalumeau, Rochet, Fraichard, Bouton, Théry, Della Santa, Vuillet, Brugnot, Coutrot, Bigueur, Besia, Schouwey, Mairot, Joffre.

Excusés Mme Hählen.

Absents

Vu l'article L. 2333-76 du CGCT,

Vu l'arrêté préfectoral n°1012209-0001 du 27 juillet 2012 confiant la compétence collecte et traitement des ordures ménagères à la Communauté de communes,

Vu la délibération n°117/2014 du 15 décembre 2014 fixant les tarifs des ménages,

Vu la délibération n°160/2023 du 4 décembre 2023, par laquelle le Conseil communautaire actait son retrait du SICTOM de Jura Est et le transfert de la gestion des déchets de la commune de Villeneuve d'Aval au SICTOM de la zone de Dole,

Vu la délibération n°06112223-8cs prise par le Comité syndical du SICTOM de la zone de Dole en date du 6 décembre 2023 afin de modifier ses statuts,

Considérant qu'il convient de confier la facturation des non-ménages au SICTOM de la zone de Dole,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De valider la modification des statuts du SICTOM de la zone de Dole permettant l'intégration de la commune de Villeneuve d'Aval aux communes collectées par le syndicat et l'intégration des recettes liées à la prise en charge de la collecte des non-ménages,
- De valider les tarifs à appliquer aux non-ménages à compter du 1er janvier 2024.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Etienne Rougeaux

Le Président



Jean-Claude Pichon

Secrétaire de séance

